

**Section 1 : IDENTIFICATION**

<b>Nom du produit :</b>	Factor 540
<b>Numéro de produit antiparasitaire :</b>	27988
<b>Utilisation du produit :</b>	Herbicide non sélectif.
<b>Restrictions sur l'utilisation :</b>	Pas disponible.
<b>Fabricant/Fournisseur :</b>	Interprovincial Cooperative LTD. (IPCO) 945 Marion Street Winnipeg, MB R2J 0K7
<b>Numéro de téléphone :</b>	204.233.3461
<b>Téléphone d'urgence :</b>	204.233.3461  CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.
<b>Date de préparation de la fiche de données de sécurité :</b>	26 mars 2020

**Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)****INFORMATIONS SGH**

**Classification :** Irritations oculaires, Catégorie 2A

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**

**Pictogramme(s) des dangers :**



**Mot indicateur :** Attention

**Déclarations de danger:** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Déclarations préventives**

**Préventions :** Se laver soigneusement après manipulation.  
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

**Réponse:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

**Entreposage :** Sans objet.

**L'élimination :** Sans objet.

**Dangers non-classés ailleurs :** Sans objet.

**Ingrédients avec une toxicité inconnue :** Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

**Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES composants**

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Glyphosate-potassium	Pas disponible.	70901-12-1	47.53 - 50.47

**Section 4 : PREMIERS SOINS**

<b>Inhalation :</b>	<p>En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.</p> <p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.</p>
<b>Contact visuel :</b>	<p>En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.</p> <p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.</p>
<b>Contact avec la peau :</b>	<p>En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.</p> <p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.</p>
<b>Ingestion :</b>	<p>En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.</p> <p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.</p>
<b>Conseils généraux :</b>	<p>En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).</p>
<b>Remarque à l'intention des médecins :</b>	<p>Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.</p>

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Ininflammable et non combustible selon les critères d'OSHA/SIMDUT. Ce matériau ne brûlera pas tant que l'eau ne s'est pas évaporée. Les résidus peuvent brûler. Une fumée dense est produite lorsque le produit brûle.

**Sensibilité au choc :** Cette matière n'est pas sensible aux chocs.  
**Sensibilité aux décharges statiques :** Cette matière n'est pas sensible aux décharges statiques.

**MOYENS D'EXTINCTION**

**Agents extincteurs appropriés :** Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.  
Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Agents extincteurs non appropriés :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.

**Protection des pompiers :** Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

**Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL**

**Procédures en cas d'urgence :** Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

**Mesures de protection personnelle :** Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :** Tenir à distance des tuyaux d'évacuation, des conduites d'égout, des fossés et des cours d'eau.

**Méthodes de confinement :** Bloquer la fuite si cela ne présente pas de risque. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni permettre que les rejets atteignent les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.

**Autres renseignements :** Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

**Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****Manutention :**

Ne pas avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

**Entreposage :**

Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

**Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE****Directives d'exposition****Composant**

Glyphosate-potassium [Numéro de registre CAS 70901-12-1]

**ACGIH:** Aucune VLE établie.

**OSHA:** Aucune LEA établie.

**LEA:** Limite d'exposition permise

**VLE:** Valeur limite d'exposition

**Mesures d'ingénierie :** Pas normalement requis.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

- Protection des yeux et du visage :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. S'assurer que les stations de lavage oculaire sont proches aux postes de travail. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.
- Protection des mains :** Porter des gants de protection. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.
- Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection.
- Protection des voies respiratoires :** Non requis dans des conditions normales d'utilisation. ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.
- Mesures d'hygiène générales :** Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Apparence :** Liquide jaune.
- Couleur :** Jaune.
- Odeur :** Amine.
- Seuil olfactif :** Pas disponible.
- État physique :** Liquide.

<b>pH :</b>	4.5 à 4.9
<b>Point de fusion / Point de congélation :</b>	< 0 °C (32 °F)
<b>Point initial d'ébullition :</b>	100 °C (212 °F)
<b>Intervalle d'ébullition:</b>	100 °C (212 °F)
<b>Point éclair :</b>	Pas disponible.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Sans objet.
<b>Limite d'inflammabilité inférieure :</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'inflammabilité supérieure :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative :</b>	1.3573 (Eau = 1) au 20 °C (68 °F)
<b>Solubilités :</b>	Miscible dans l'eau.
<b>Coefficient de partage : n-octanol/Eau:</b>	Pas disponible.
<b>Température d'inflammation spontanée :</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition :</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcentage de matières volatiles, % du poids :</b>	Pas disponible.
<b>Teneur en COV, % du poids :</b>	Pas disponible.
<b>Densité :</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité :</b>	Contact avec des substances incompatibles. L'exposition à la chaleur.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucune connue.
<b>Conditions à éviter :</b>	Contact avec des substances incompatibles. L'exposition à la chaleur.
<b>Substances incompatibles :</b>	Acides. Combustibles. Halogènes. Peroxydes. Fer. Acier galvanisé. Acier non doublé.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Pas disponible.

**Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE****EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit****Orale :** > 5000 mg/kg (rat) (formulation similaire)**Dermique :** > 5000 mg/kg (rat) (formulation similaire)**Inhalation :** > 1.20 mg/L (rat, aérosol), 4H**Toxicité des composants**

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Glyphosate-potassium	70901-12-1	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.

**Voies d'exposition probables :** Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)****Inhalation :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.**Yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.**Peau :** Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.**Ingestion :** Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.**Sensibilisation de la peau :** **Cochon d'Inde, test de Buehler :**  
Incidence positive: 0 %  
N- (phosphonométhyl) glycine; {glyphosate}**Sensibilisation des voies respiratoires :** Pas disponible.**Problèmes médicaux aggravés par l'exposition :** Pas disponible.**EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)****Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.**Effets chroniques :** Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.**Lapin, cutané, 21 jours:**

Toxicité NOAEL : > 5,000-mg / kg de poids corporel/jour  
Organes / systèmes cibles : aucun  
Autres effets: aucun

**Rat, orale, 3 mois:**

Toxicité NOAEL : > 20,000-mg / kg de régime  
Organes / systèmes cibles : aucun  
Autres effets: aucun

**Cancérogénicité :**

Ce produit ne contient aucun cancérogène ou cancérogène potentiel au-dessus des seuils déclarables énumérés par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

**Souris, orale, 24 mois:**

Tumeur NLEP : > 30,000-mg / kg de régime  
Toxicité NOAEL : ~ 5,000-mg / kg de régime  
Tumeurs: aucun  
Organes / systèmes cibles : foie  
Autres effets: diminution du gain de poids corporel, effets histopathologiques

**Rat, orale, 24 mois:**

Tumeur NLEP : > 20,000-mg / kg de régime  
Toxicité NOAEL : ~ 8,000-mg / kg de régime  
Tumeurs: aucun  
Organes / systèmes cibles : yeux  
Autres effets: diminution du gain de poids corporel, effets histopathologiques

**Mutagénicité :**

Pas disponible.

**Effets sur la reproduction :****Rat, orale, 3 générations:**

Toxicité NOAEL : > 30-mg / kg de poids corporel  
Reproduction de NOAEL: > 30-mg / kg de poids corporel  
Organes / systèmes cibles chez les parents: aucun  
Autres effets chez les parents: aucun  
Organes / systèmes cibles chez les enfants: aucun  
Autres effets chez les enfants: aucun

**Effets sur le développement****Tératogénicité : Rat, par voie orale, 6 à 19 jours de gestation:**

Toxicité NOAEL : 1,000-mg / kg de poids corporel  
Développement NOAEL: 1,000-mg / kg de poids corporel  
Autres effets chez la mère animal: diminution du gain de poids corporel, diminution de la survie. Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantation, ossification retardée. Effets sur la progéniture observés uniquement avec une toxicité maternelle.

**Lapin, par voie orale, 6 à 27 jours de gestation:**

Toxicité NOAEL : 175-mg / kg de poids corporel  
Développement NOAEL: 175-mg / kg de poids corporel  
Organes / systèmes cibles chez la mère animal: aucun

Autres effets chez la mère animal: diminution de la survie

Effets sur le développement: aucun

**Embryotoxicité :** Pas disponible.**Produits synergiques au plan toxicologique :** Pas disponible.**Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE****Écotoxicité :** Pas disponible.**Persistance/dégradabilité :** Pas disponible.**Bioaccumulation/accumulation :** Pas disponible.**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.**Autres effets néfastes:** Pas disponible.**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Instructions relatives à l'élimination :** L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.**Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT****Département américain des transports (DOT)****Nom officiel d'expédition :** Non réglementé.**Catégorie :** Sans objet.**Numéro ONU :** Sans objet.**Groupe d'emballage :** Sans objet.**Code de l'étiquette :** Sans objet.**Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)****Nom officiel d'expédition :** Non réglementé.**Catégorie :** Sans objet.**Numéro ONU :** Sans objet.**Groupe d'emballage :** Sans objet.**Code de l'étiquette :** Sans objet.**Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****Réglementation fédérale****États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

**SARA Titre III**

Aucun composant n'est répertorié.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Factor 540**

Date de préparation : 26 mars 2020

**Réglementations de l'État  
Massachusetts**

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de  
Massachusetts Regulations Section 670.000)

Aucun composant n'est répertorié.

**New Jersey**

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated  
Section 34:5A-5)

Aucun composant n'est répertorié.

**Pennsylvanie**

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Aucun composant n'est répertorié.

**Californie**

**Proposition de la  
Californie 65:** Ce produit ne contient aucun produit chimique connu par l'État de la  
Californie pouvant causer le cancer, des déficiences congénitales ni  
d'autres effets nocifs sur la reproduction.

**Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée,  
telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est  
utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il  
satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la  
fiche de données de  
sécurité :** 26 mars 2020

**Version :** 1.0

**FDS du SGH préparé par :** **Deerfoot Consulting Inc.**  
**Téléphone : (403) 720-3700**